



Montreuil, le 11 août 2026

Le droit au logement : L'inaction est de la responsabilité du gouvernement.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et l'Union Régionale CGT Île-de-France dénoncent l'inaction des autorités de tutelle dans le règlement définitif du conflit social du Samu Social et des solutions possibles pour les familles, les mineur·e·s isolé·e·s et les adultes sans solution.

Depuis le 23 juin, la grève au Samu Social de Paris se poursuit. Les professionnel·le·s dénoncent, entre autres, une remise à la rue de trop nombreuses familles prises en charge depuis des mois par le 115. Au-delà des revendications salariales, cette grève est la conséquence directe des politiques sociales d'austérité mises en place par le gouvernement et les autorités de tutelle.

Ce ne sont pas seulement des lignes budgétaires qui disparaissent. Ce sont des personnes qui se retrouvent sans solution, exposées à l'errance, à la dégradation de leur état de santé, aux violences et à l'exclusion. Ces choix placent les professionnel·le·s du Samu Social dans une situation éthique insoutenable engendrant une souffrance au travail et une perte de sens.

Chaque jour, ils et elles sont contraint·e·s de gérer la pénurie, de hiérarchiser les détresses et de décider qui pourra être protégé·e et qui devra rester sans solution.

Les critères de vulnérabilité mis en place unilatéralement par les employeurs, n'ont pas de définition légale dans le droit français et sont contraires aux principes de solidarité, de dignité et de protection des personnes les plus fragiles qui fondent notre modèle social. La CGT revendique les financements nécessaires pour maintenir les personnes mises à l'abri, de mettre fin aux remises à la rue motivées par des considérations budgétaires et renforcer durablement les capacités d'accueil afin de répondre aux besoins réels de la population tout au long de l'année ainsi que la régularisation des personnes sans droits avec une prise en charge durable d'hébergement si nécessaire.

Au-delà du conflit social au sein du Samu Social qui perdure depuis le 23 juin 2026, en France, le droit au logement est mis à mal depuis des décennies. En 2025, ce sont 350.000 personnes sans domicile, 2,9 millions de ménages en attente d'un logement social, près de 25.000 expulsions locatives et 929 mort·e·s dans la rue qui ont été constatés. Les populations en attente, ou envoyées dans des départements éloignés, ne bénéficient pas d'un parcours de soin, de scolarité, d'accès au travail leur permettant de se stabiliser durablement et paisiblement. Aujourd'hui, ce sont 3.857 personnes sans abri recensées dans Paris et 1.083 dans 33 communes de la métropole. Soit +10 % en 1 an voire +50 % sur Paris intra-muros en 4 ans.

Comment en France de tels chiffres peuvent-ils être la réalité ? Ces constats sont le résultat des politiques sociales menées par les gouvernements successifs, depuis une quinzaine d'années, aggravant les situations et le sort des populations les plus précaires.

Les 7 et 8 juillet, le projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement a été examiné au Sénat avant un passage à l'Assemblée nationale à la rentrée inquiète l'ensemble des acteurs. La CGT appelle les député·e·s et sénateur·trice·s à ne pas la voter en l'état.

Au printemps 2026, le nouveau maire de Paris a placé l'hébergement d'urgence au centre de son programme en promettant un « *plan zéro enfant à la rue* » et la création de 4.000 places supplémentaires financées par la ville. Si cette promesse électorale témoigne d'une prise de conscience de la pénurie d'hébergement (HLM, etc.) en Île-de-France, cela soulève des questions débordant du cadre municipal.

La CGT a interpellé, depuis juin, les ministres du Logement, de la Santé et des Solidarités ainsi que celui du Travail afin qu'ils prennent leurs responsabilités face au drame humain sans précédent engendré par des directives arbitraires, inhumaines ayant pour seul fondement les critères économiques. Toujours sans réponse aujourd'hui !

La CGT exige que le droit au logement soit respecté et qu'une solution pérenne et de proximité soit trouvée dans les plus brefs délais pour l'ensemble des familles, des mineurs isolés et des adultes.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX